

ST - PABU

- enquête au 12
- état des biens 1814

Messieurs plondalmeyan. St. pabu 23 pluviôse an 12
13 février 1804

Messieurs des vicaires généraux

je me réjouis que bientôt avec les dispenses les questions que
vous voulez bien me communiquer, et je m'empresse
de satisfaire.

1^o Le patron de la succursale de St. pabu c'est saint
tudual.

2^o Le nombre des ames est d'environ onze cents,
celui des communicants d'environ huit cents.

3^o un prêtre en état d'agir y a toujours suffi.

4^o Le vicaire que j'ai remplacé avoit été envoyé ici
à son retour d'Angleterre, par nos anciens Supérieurs
de Léon, il s'appelle monsieur Le Bosque de
St. paul de Léon, il s'est retiré dans une succursale
nommée Lampaul à une lieue de celle-ci, où la
population n'est que de cinq ou six cents communicants,
sans mission, pour être à portée de continuer à
s'opposer contre moi des nouvelles qu'on m'a con-
fies, dont il a porté une partie à faire deux
pétitions. en s'adressant pour rester ici, une avant
ma nomination et une autre depuis que je suis
venu, il a gagné trois ou quatre du conseil municipal

qui l'autorisent à tenir la maison destinée pour
Loges de desservant. j'ai fait connoître à monsieur
L'évêque une partie de la digne conduite de
ce prêtre, je pense qu'il n'a pas reçu satisfaction
du moins les choses restent in statu quo. j'ose
vous supplier de le fixer à une plus grande
distance d'ici, par ce moyen nous serons tous
ici tranquilles.

5^o cette question ne regarde pas M. Tabu

6^o je m'appelle Jean François Le Gall né à
Jolouazel à trois lieues de Brest le 20 jbre
1742, fait prêtre le 4 avril 1767

7^o sur cette succursale il n'y a aucune chapelle
ni aucun oratoire.

Messieurs Les vicaires généraux
j'ai l'honneur d'être avec le plus profond
Respect

votre très humble et très obéissant
serviteur. J. Fr. Le Gall prêtre desservant
de M. Tabu

Etat des biens et revenus des fabriques des paroisses.

Nom des paroisses.	Biens ruraux.	Maisons.	valeur capitale.	produit annuel.	Revent restituer.	Revent pas légal et donations	Revent de fondations	charges.	Revenu net.	observations.
Saint-Pabu.	trois parcelles de terre chaude.	Néant	Néant	15 f.	Néant	Néant	Néant	Néant.	Néant	Le produit annuel, est donné au bedeau, pour fournir le pain pour la messe, et pour avoir soin de l'église.

Certifié véritable par moi, soussigné, Desservant de la succursale de St. Pabu, le 16 juin 1814
 J. Blouet Desservant de Saint-Pabu.

St. pabu. le 16 juin 1814.

Monsieur

J'ai l'honneur de faire passer à votre
Grandeur, L'état des biens et Revenus de la
fabrique de Saint pabu; qui ne consistent
qu'en trois petites parcelles de terre évaluées
quinze francs par an, qu'on donne au
bedeau de l'église pour fournir le pain pour
la messe et pour avoir soin de l'horloge.
L'église de St. pabu n'a pas d'autres biens,
m'ont affirmé les plus respectables de la paroisse
j'ai l'honneur d'être avec un très profond respect.

Monsieur

De votre Grandeur le plus
humble et le plus obéissant
serviteur et sujet.
L. Blouch dess. de St. Pabu